


Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT :
DIC005P

PUBLIC :
Notaires, collaborateurs experts

NIVEAU :
 Expert

DURÉE :
 1,0 jour (7,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé, toutefois une maîtrise des fondamentaux de la plus-value immobilière sont fortement conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière matérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Plus-values immobilières expert : analyse des situations complexes

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Disposer de réflexes dans la détermination du champ d'application de la plus-value immobilière
- Rédiger efficacement la clause relative à la plus-value dans l'acte authentique
- D'identifier un éventuel risque fiscal sur l'application d'une exonération.
- De calculer une plus-value sur les dossiers de vente complexes.
- De conseiller le vendeur non-résident.

FORMATEURS



Maître Anthony ROUSTAN



Maître Cécilia BURGAUD



Monsieur Denis ROCHE



Maître Hélène PAERELS-ALBOT



Madame Juliette MOLINIER



Madame Julie URION



Monsieur Olivier PECQUEUR



Madame Sabrina LE NORMAND CAILLERE

CONTENU :

Identifier une opération génératrice de plus-value immobilière

Les principales exonérations : difficultés d'application (actualités et cas pratiques)

Calcul de la plus-value et situations particulières en cas pratiques

- **Élément de calcul (prix d'acquisition, ventilation, frais d'acquisition, travaux, frais de cession...)**
- **Vente d'immeuble et démembrement**
 - **Cession après réunion de la pleine propriété, cession isolée ou conjointe de droits**
 - **démembrés (prix de cession, prix d'acquisition, délai de détention)**
 - **Première cession d'un usufruit temporaire (article 13, 5 CGI)**
- **Profit de construction occasionnel (nombre d'origines de propriété, modalités particulières de calcul)**
- **Baux à construction**
- **Construction sur sol d'autrui**
- **Construction par l'usufruitier sur terrain démembre**

Plus-values immobilières et SCI

- **Vente de l'immeuble détenu par une SCI**
- **Cession des parts sociales et retraitement du prix d'acquisition**
- **Les sociétés civiles d'attribution**
- **Les conséquences du défaut d'immatriculation de la SCI**

Les plus-values immobilières réalisées par les non-résidents

- **Déterminer la résidence fiscale d'un contribuable**

- *Les exonérations applicables aux non-résidents*
- *L'imposition des non-résidents (Impôt sur le revenu, prélèvements sociaux)*
- *Particularités déclaratives notamment l'obligation de désigner un représentant fiscal*
- *Conséquences du brexit*
- *Mise en pratique*